

Lyon, le 18 février 1847.

62

2 Division.

N° 1112

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que votre nomination aux fonctions de membre titulaire du Conseil des prud'hommes de la ville de Lyon, section de la soierie, a été approuvée par décision ministérielle du 12 février courant.

Agreez, Monsieur, l'assurance de ma
Considération Distinguée.

Le Pair de France, Préfet du Rhône.
Le Ministre

M. Charnier, membre du conseil des prud'hommes.

PROFECTIO
de H. H. H.

de H. H. H.

de H. H. H.

de H. H. H. de H. H. H. de H. H. H.
de H. H. H. de H. H. H. de H. H. H.
de H. H. H. de H. H. H. de H. H. H.
de H. H. H. de H. H. H. de H. H. H.

de H. H. H. de H. H. H. de H. H. H.
de H. H. H. de H. H. H. de H. H. H.

de H. H. H. de H. H. H. de H. H. H.
de H. H. H. de H. H. H. de H. H. H.

de H. H. H. de H. H. H. de H. H. H.



83
J. J. J.

111

